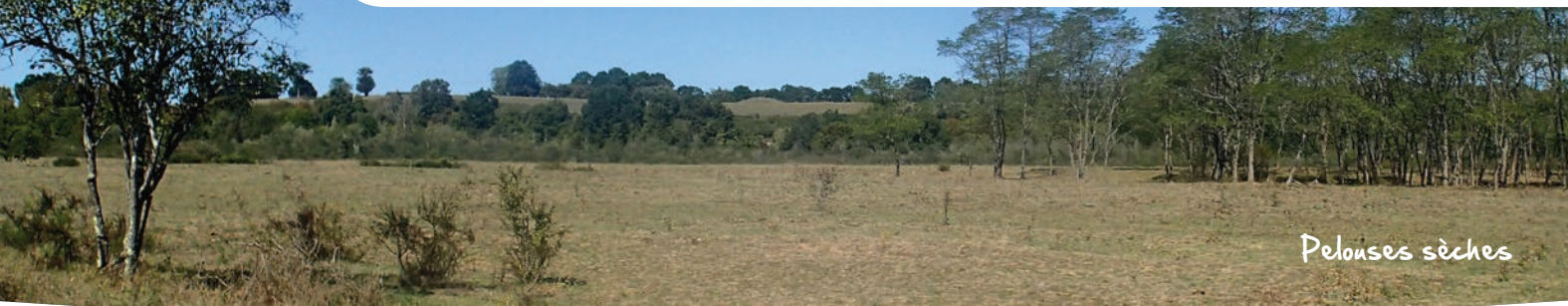


MAEC 2015 et 2016 : garantir la continuité de l'action agro-environnementale engagée

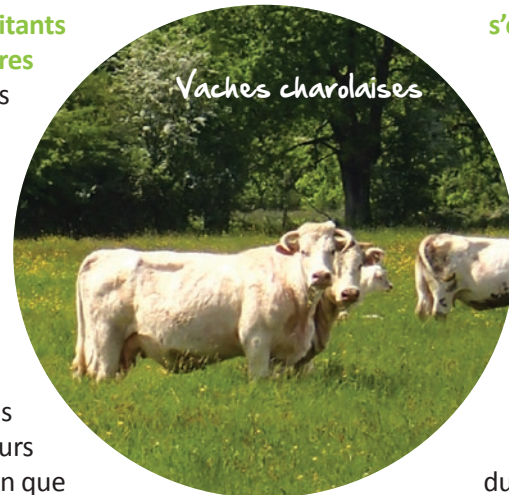


Les Mesures Agri-Environnementales

Les mesures agro-environnementales (MAE) sont les outils contractuels déployés sur les sites Natura 2000 qui permettent grâce à l'engagement volontaire de la profession agricole, l'amélioration de la conservation des milieux naturels et espèces associées du site. Elles ont été déployées sur les sites en 2011 et font suite à d'autres dispositifs aux objectifs similaires.

En 2015, les MAEC ont concerné sur le site Natura 2000, un total de **14 exploitants agricoles** pour environ **400 hectares** de prairies et parcours ligériens contractualisés. Ces contrats correspondent pour une grande majorité à la reconduction de contrats de 2012 s'achevant prématurément pour des questions d'échéancier du programme européen. Malgré les difficultés de mise en place en 2015 dues à la nouvelle PAC, les agriculteurs comme les animateurs ont su faire preuve de réactivité afin que cette campagne soit un succès.

En 2016, les contrats de 2011 arrivant à échéance pourront être reconduits dans les nouvelles MAEC, selon la volonté des agriculteurs actuellement engagés.



De nouveaux contractualisants pourront également s'engager dans la limite des capacités financières allouées par la Région (autorité de gestion).

Ils sont invités à se manifester auprès de l'animateur Natura 2000 dès que possible. Malgré le court-terme des contrats mobilisés dans les politiques européennes (dispositifs de MAE prévus sur cinq années), la continuité des dispositifs a permis à nombre d'agriculteurs du territoire de s'engager dans une démarche d'extensification des pratiques, favorable à la préservation des habitats et des espèces d'intérêt européen du site Natura 2000. L'enjeu sur le site est de pouvoir continuer à proposer ces contrats bénéfiques aux agriculteurs engagés et à la préservation des enjeux écologiques patrimoniaux liés aux milieux à usage agricole.

Pour en savoir plus...



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Antenne nivernaise

11 bis rue Ferdinand Gambon - 58150 Pouilly-sur-Loire
Tél. 03 86 39 31 34 / 03 80 79 25 99 • www.cen-bourgogne.fr



Direction Départementale des Territoires - Nièvre

Service Eau Forêt Biodiversité
2 rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 Nevers Cedex
Tel. 03 86 71 52 91

www.nievre.gouv.fr/natura-2000-r176.html



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Bourgogne

19bis - 21 Bd Voltaire - BP 27805 - 21078 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 22 22

www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r219.html



Vallée de la Loire entre Imphy et Decize

FR 2600966 - FR 2612010



Gazette d'information Natura 2000

Numéro 2

Édito

Préserver les espèces et maintenir les habitats naturels, c'est aussi promouvoir les activités humaines et les pratiques qui ont permis de les forger.

Les mesures agro-environnementales contractualisées avec les agriculteurs du site en sont un exemple.

La communication et la pédagogie autour de Natura 2000 et du patrimoine naturel ligérien auprès des élus et du grand public via les panneaux, les gazettes d'information sont des **missions indispensables au maintien de la richesse de ce site remarquable.**

Pour **favoriser l'émergence de projets et d'événements** tout en prenant en compte les fragilités particulières de ces territoires, leurs promoteurs peuvent être conseillés pour évaluer et réduire les incidences environnementales.

Toutes ces missions font l'objet d'une **animation confiée par l'État** (maître d'ouvrage en substitution aux collectivités locales ou au Pays) **au Conservatoire d'espaces Naturels de Bourgogne**. Retenu dans le cadre d'un marché public, mais déjà missionné sur la précédente période, il pourra poursuivre son action en faveur de la préservation de la biodiversité, en concertation avec l'ensemble des personnes concernées et impliquées, du **site Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »**.

Jean - Pierre CONDEMINÉ
Préfet de la Nièvre



L'évaluation des incidences : concilier activités, projets de développement et enjeux écologiques.



Zoom sur ...

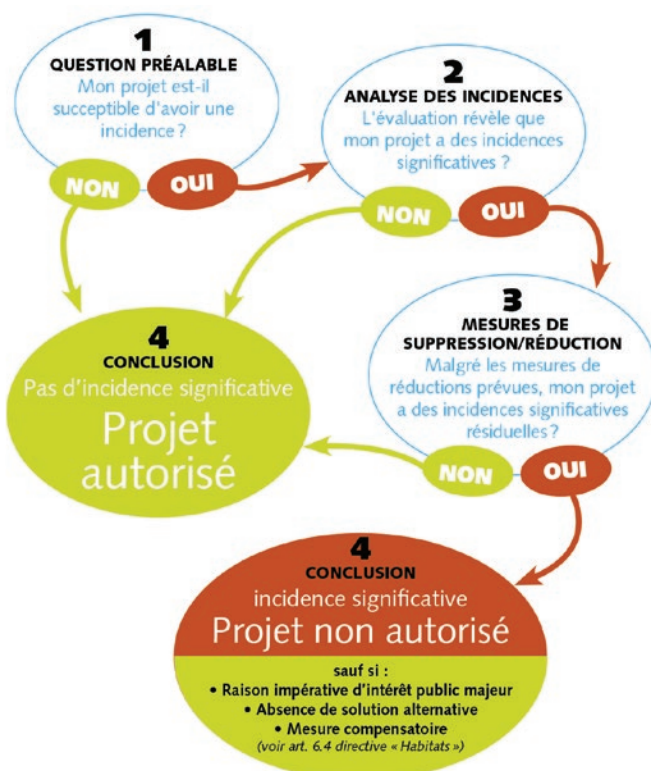


Les grèves ligériennes

La **dynamique latérale de la Loire, relativement forte** sur le site Natura 2000, avec un **système en méandres encore actif**, a pour conséquence la présence de **milieux pionniers** dont le sol est constitué d'alluvions (sables et galets) charriés par le fleuve. La végétation particulière qui s'y développe supporte à la fois les crues printanières et une température très importante en été sur un sol majoritairement dépourvu de végétation. Ces conditions impliquent un début de végétation tardif pour des plantes qui se développent de façon éparse sur les grèves exondées.

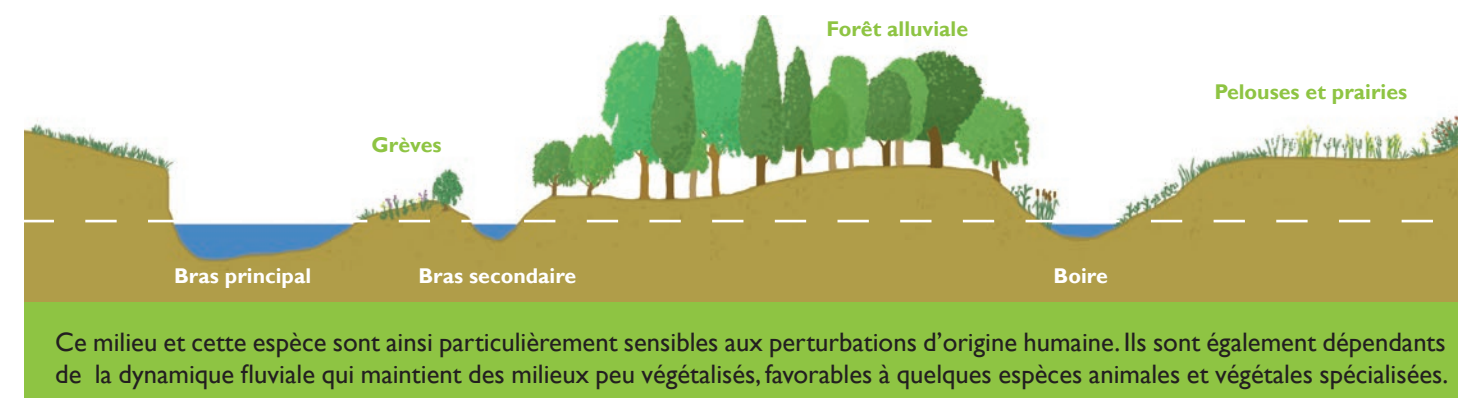
Selon la granulométrie des alluvions déposés, plusieurs types de milieux naturels peuvent être décrits. À proximité immédiate de la Loire à l'étiage, on trouve des sols vaso-limoneux où se développent des végétations composées notamment de **Chénopodes**. Sur un **niveau topographique supérieur**, se développent des **friches héliophiles** composées d'espèces tolérant chaleur estivale et perturbation annuelle du substrat comme le **Sisymbrium officinal**. Enfin, dans des **zones de transition** avec les habitats de **pelouses ligériennes**, se rencontre une végétation rase riche en **Orpins** (*Sedum sp.*), un genre botanique qui conserve l'eau dans ses feuilles épaisses : on parle d'espèces succulentes ou de « plantes grasses ».

L'évaluation des incidences permet de prendre en compte les enjeux liés à Natura 2000 lorsqu'un projet est développé sur le territoire par un porteur de projet, public comme privé. **Il est essentiel d'établir un contact entre le porteur de projet et l'animateur en amont de la réalisation du projet pour prendre en compte les enjeux écologiques dans les phases initiales de sa conception.** Ce projet peut prendre la forme d'une intervention sur un espace naturel, d'une manifestation sportive ou culturelle et peut être situé à l'intérieur du périmètre ou à proximité du site Natura 2000. **Le porteur de projet devra alors réaliser une évaluation des incidences.** Cette évaluation peut prendre la forme d'un formulaire simplifié qui a pour double objectif de décrire le projet et de montrer que les enjeux du site Natura 2000 ont bien été pris en compte. Il permet ainsi à l'administration de mieux comprendre le projet et de pouvoir donner un avis sur celui-ci en connaissance de cause.



Pour aller plus loin :

- L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 (DREAL PACA)
- Affiche sur l'évaluation des incidences, en cours de distribution aux mairies (DREAL Bourgogne)
- En cas de question sur un projet, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000.



L'Oedicnème criard

Ce **limicole terrestre**, traditionnellement appelé Courlis de terre, niche sur le site Natura 2000 et en particulier **sur les grèves dénudées** en période de basses eaux, de préférence légèrement végétalisées. D'une manière générale il affectionne les milieux steppiques, secs et tranquilles durant la période de nidification, tout en lui garantissant une alimentation riche en insectes et autres invertébrés dont il se nourrit.

Au printemps, son **chant crépusculaire particulier** se remarque aisément lorsque la plupart des autres oiseaux ont cessé de chanter. Lorsque les œufs ont été pondus, le **nid aménagé à même le sol** sous forme d'une dépression dans les bancs de graviers, est **particulièrement fragile**. Outre son plumage cryptique lui permettant de se dissimuler sur les grèves, les adultes au nid utilisent une diversion pour attirer d'éventuels prédateurs loin du nid : ils feignent une blessure et s'éloignent dans la direction opposée au nid.

À la fin de l'été et à l'automne, on peut observer sur les grèves des **rassemblements post-nuptiaux comprenant plusieurs dizaines d'individus** se réunissant avant d'entamer la migration vers des zones au climat méditerranéen pour y passer l'hiver.



Le rôle de l'animateur Natura 2000

L'animateur Natura 2000 accompagne le porteur de projet pour réaliser son évaluation des incidences. Il ne la rédige pas à sa place, mais éclaire le porteur du projet sur la présence avérée ou potentielle de milieux naturels et d'une faune ou d'une flore d'intérêt européen. Il leur décrit les sensibilités de ces derniers et les précautions qu'il est utile de prendre à leur égard, au regard de la nature et de la localisation du projet. L'animateur a donc uniquement un **rôle de conseil auprès du porteur de projet** et il ne formule pas d'avis sur le projet, il s'agit là du rôle des services instructeurs.

Le rôle des services de l'État

Les services de l'État sont chargés de l'instruction des dossiers d'évaluation des incidences en régime propre. Ils disposent d'un délai de **deux mois d'instruction** dès que le dossier a été déposé avec les pièces localisant et décrivant précisément le projet et ses impacts potentiels. Dans le cas où le projet relève également d'une procédure administrative de déclaration ou d'autorisation (Permis de construire, Loi sur l'eau...), le dossier d'évaluation des incidences est à joindre au reste du dossier et n'implique pas de délai d'instruction supplémentaire. À l'issue de cette instruction, le service instructeur décide grâce aux éléments dont il dispose sur le projet (formulaire d'évaluation des incidences notamment) si le projet nécessite une évaluation des incidences complète ou s'il peut être autorisé, en l'état ou accompagné de préconisations.